



NOTE D'INFORMATION

<u>REFERENCE</u>	<u>OBJET</u>	<u>DATE</u>
2022 – 066	PLAN BLEU CAMPAGNE AUTOMNALE DE RAPPEL DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19	11.10.2022

À l'attention de l'ensemble des résidents,
À l'attention de l'ensemble des familles et des proches,
À l'attention des membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS),
À l'attention de l'ensemble du personnel,

Madame, Monsieur,

La France connaît malheureusement une nouvelle vague d'épidémie COVID-19. **Pour maintenir et renforcer l'immunité collective des personnes installées au sein de la Résidence DEBROU, la mise en œuvre d'une nouvelle campagne de rappel vaccinal contre la COVID-19 est aujourd'hui nécessaire.**

La Haute Autorité de Santé (HAS) a établi une liste de personnes éligibles pour cette campagne de rappel :

- Les résidents d'EHPAD et USLD quel que soit leur âge,
- Les personnes de 60 ans et plus,
- Les personnes immunodéprimées quel que soit leur âge,
- Les personnes souffrant d'une ou plusieurs comorbidités,
- Les femmes enceintes dès le premier trimestre de grossesse,
- Les personnes vivant dans l'entourage immédiat ou en contact régulier avec les personnes vulnérables désignées ci-dessus, dont les professionnels des secteurs sanitaires et médico-social.

Dans le strict respect des recommandations de la HAS, je vous fais savoir qu'il sera utilisé **des vaccins bivalents adaptés Pfizer-BioNTech** (Cominarty Original/Omicron BA.4-5) et/ou **Moderna** (Spikevax Original/Omicron BA.1) pour cette campagne automnale de rappel.

En outre, il n'y a pas de délai à respecter entre la vaccination contre la grippe saisonnière et la dose de rappel contre la COVID-19.

Pour information, la dose de rappel contre la COVID-19 doit être administrée dès 3 mois après la dernière injection ou infection pour les personnes âgées de 80 ans et plus et à partir de 6 mois après la dernière injection ou 3 mois après l'infection, pour les personnes âgées de moins de 80 ans.

Je vous précise que, pour ce qui concerne le consentement écrit de votre parent ou proche pour l'administration de cette dose de rappel à la vaccination, vous trouverez pour mémoire le modèle du formulaire de consentement qui a déjà été recueilli lors de la première campagne de rappel, auprès de chaque habitant ou représentant légal.

Ce consentement, dès lors qu'il a été souscrit, est archivé dans le dossier de soins de votre parent ou proche et il permet ce nouveau rappel de vaccination.

.../...

Aussi, sans opposition formelle et écrite de votre part avant le vendredi 21 octobre 2022, à adresser par voie recommandée avec accusé de réception à Monsieur le Directeur de la Résidence DEBROU, je vous informe que les services de soins procèderont au rappel de vaccination contre la Covid-19, selon les recommandations de santé publique.

La sécurité de tous dépend de la vigilance de chacun.

Vous remerciant vivement de votre confiance,

Ensemble!

Le Directeur



A. ESSALHI